



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 11709

Texte de la question

M. Bruno Le Roux attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'une des propositions émises, dans son dernier rapport, par le Comité national de suivi du développement des soins palliatifs et de l'accompagnement. En effet, il suggère notamment de rémunérer le congé pris par des proches d'une personne en fin de vie à l'instar des congés de maternité et paternité. Aussi il lui demande si, comme cela serait hautement souhaitable, le Gouvernement entend prendre des mesures en ce sens, car rien n'est plus indigne d'une société avancée comme la nôtre que d'abandonner à la plus affreuse des solitudes ceux qui arrivent au terme de leur vie. Le dévouement des personnels soignants, bien que généralement digne d'éloge, ne peut en aucun cas remplacer le soutien, le réconfort et l'amour apportés par les proches.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11709

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2007, page 7434

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)